

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Mesdames et messieurs, merci de prendre place.

Bonjour à toutes et à tous.

J'espère que tout le monde va bien depuis la semaine dernière.

Merci de votre présence.

Je n'ai pas d'absents ni de pouvoirs, n'est-ce pas, Serge ?

Tout le monde est là, très bien.

Aujourd'hui, nous allons aborder quatre sujets.

Je soumettrai à votre approbation la rédaction du règlement intérieur, puis la composition des commissions techniques.

Ensuite, la représentation du Département à divers organismes en complément de ce qui a déjà été fait lors de notre séance du 1er juillet dernier.

Et ensuite, nous aurons un rapport concernant les ressources humaines.

Avez-vous des observations, des questions ?

Je n'en vois pas.

Nous allons donc aborder la première question qui concerne le règlement intérieur du Conseil départemental qui est conforme aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Par rapport au règlement précédent, celui-ci prend en compte les adaptations résultant des textes législatifs ou réglementaires propres aux situations d'urgence sanitaire tenant, par exemple, compte du nombre de pouvoirs qui est augmenté.

Il introduit également expressément la possibilité de décider du déroulement des différentes instances en autorisant leur tenue en présentiel, mais également en visioconférence totale ou partielle.

Ça veut dire en présentiel ou à distance.

Voilà, je pense que c'est important aussi de se dire qu'à un moment, si, à la rentrée, il y a une quatrième vague, ce que je ne souhaite absolument pas, nous puissions, évidemment, régler les affaires du Département par visioconférence.

Ensuite, en ce qui concerne le nombre de commissions, il passe de huit à six commissions.

Je vais les énumérer.

La première commission : finances, administration générale, évaluation des politiques publiques et solidarité territoriale.

La deuxième commission concerne la solidarité sociale.

La troisième, l'eau, l'agriculture, l'environnement, l'appui à la gestion de l'eau des milieux aquatiques et la prévention des inondations, mais aussi la mer et le littoral.

La quatrième commission concerne les infrastructures, le numérique, la mobilité et les bâtiments.

La cinquième, les affaires scolaires et l'enseignement supérieur.

Et enfin la sixième, la culture, le sport, le tourisme, la citoyenneté, la jeunesse et la communication.

Par ailleurs, autre changement que vous verrez introduit dans la rédaction de ce règlement intérieur, ce changement concerne les rapports des autres commissions qui ne passeront plus en commission des finances que dans l'hypothèse où les rapports de la présidente feraient l'objet de propositions de modification entraînant des conséquences financières.

Donc ça, c'est un changement qui vise, évidemment, à simplifier les procédures de passage devant la commission des finances.

Je vois, Mickaël, tu fronces un peu les...

Voilà, ça a fait le tour ?

Parfait !

Ensuite, je souhaite aussi qu'on introduise une précision dans ce règlement intérieur qui concerne les aspects de dématérialisation dans la transmission des rapports.

Donc on va, si vous en êtes d'accord, adopter le principe de la dématérialisation parce que vous êtes tous, normalement, en possession d'outils numériques, sauf si certaines ou certains d'entre vous souhaitaient un support papier.

Voilà exposés, brièvement, les principes des changements de ce règlement intérieur.

Avez-vous des observations ?

Oui ?

M. Barusseau.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-Oui, Mme la présidente.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport pour plusieurs raisons.

On vous avait demandé...

Par la voix de Mickaël Vallet...

Avait sollicité que dans ce nouveau règlement intérieur soit rendue possible la tenue des commissions permanentes publiques.

On voit rien à ce sujet.

Et puis un autre point sur l'organisation un peu plus générale de l'assemblée.

On reçoit régulièrement les rapports des CP ou des sessions parfois la veille.

Il serait souhaitable, pour que le travail de tous les élus soit possible, de la majorité et des groupes différents d'opposition, que ces rapports...

Qu'on s'astreigne, je crois, à envoyer dans des délais raisonnables les rapports pour que le travail soit, tout simplement, possible en préambule, évidemment, des sessions ou des commissions permanentes.

Aborder cette notion de délai d'une manière peut-être un peu plus stricte qu'auparavant.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Bien enregistré le deuxième volet de votre interpellation.

Effectivement, je suis d'accord avec cette remarque.

Concernant la tenue publique de nos commissions permanentes, je reviendrais sur la stricte application du règlement intérieur qui stipule noir sur blanc que la commission permanente traite des affaires courantes.

J'insiste là-dessus et je pense que votre interrogation concernait des rapports qui auraient pu être traités précédemment en session et qui ont été introduits au cours des commissions permanentes.

À ce propos, je rappelle simplement que le règlement intérieur n'interdit pas que ces commissions permanentes soient publiques.

Il n'en demeure pas moins que je souhaite que dans nos premières commissions permanentes, d'abord, qu'on puisse, vis-à-vis des nouveaux collègues élus, que ces commissions permanentes soient aussi une instance d'échanges, de débats.

Traiter des affaires courantes, évidemment, comme le prévoit le règlement intérieur.

Mais en fait, on va traiter d'affaires, comme je viens de le dire, courantes qui ne sont pas forcément très intéressantes pour le public. C'est la première chose.

Deuxièmement, c'est l'occasion aussi, pour nous, de nous retrouver et d'aborder des sujets qui sont pas forcément à l'ordre du jour.

Donc je vous demande, dans un premier temps, nous verrons évidemment à l'usage, que ces commissions permanentes, elles soient entre nous, ce qui nous permettra, encore une fois, de traiter de sujets qui n'ont pas lieu d'être tenus publics, cher Fabrice, si cela répond à vos interrogations.

Fabrice Bussereau, conseiller départemental.

-Juste un complément.

Vous l'avez dit, Mme la présidente, ce règlement, il ne change pas. C'est dans l'interprétation de ce règlement qu'on va peut-être voir une différence.

Mais voilà.

On vous laisse le bénéfice du doute.

Donc on ne votera pas contre ce règlement, mais on va attendre et s'abstenir.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Alors, le bénéfice du doute, peut-être qu'il est pour vous.

En tout cas, il n'est pas ancré dans mon esprit puisque c'est un nouveau mode de fonctionnement que nous allons appliquer et que je vous proposerai.

Et notamment sur les projets qui seront élaborés par l'ensemble de l'assemblée départementale.

Donc nous traiterons en commission, évidemment, des sujets et des projets.

Par ailleurs, je propose un fonctionnement qui soit transversal.

C'est-à-dire que des projets structurants pour notre Département seront présentés aussi à l'issue de commissions permanentes, sous forme de diaporamas ou d'exposés de la part des élus.

Donc effectivement, en tenant compte de ce mode de fonctionnement, la stricte application du règlement intérieur sera respectée.

Mme Desveaux.

Brigitte Desveaux, conseillère départementale.

-Mme la présidente, chers collègues.

Je voudrais compléter l'observation de mon collègue sur ce règlement intérieur et notamment le volet démocratie participative.

Vous avez rappelé, lors de votre investiture, le niveau alarmant d'abstention qui met en péril notre légitimité en tant qu'élus et qui nous oblige, aujourd'hui, à mieux faire connaître notre action et aussi mieux mobiliser les citoyens.

Je voudrais vous dire qu'évidemment, dans la période actuelle, on peut pas envisager peut-être tout de suite d'installer un conseil citoyen, un conseil consultatif citoyen.

Ça existe dans certains départements.

C'est prévu au règlement intérieur avec un certain nombre de citoyens tirés au sort.

Le droit d'initiative aussi qui permet à un certain nombre de citoyens, selon un quota défini dans le règlement intérieur de proposer certains sujets à l'ordre du jour.

Mais je vous invite, peut-être, Mme la présidente, à me dire si vous avez des intentions de développer cette démocratie participative au sein de notre assemblée.

Je voudrais simplement vous proposer un amendement à ce règlement.

À l'article 73, il est dit que...

Et 74.

Les publications des délibérations et procès-verbaux sont publiés au bulletin officiel des actes du Département et aux archives départementales.

Je vous invite, chers collègues, à vous mettre à la place d'un citoyen aujourd'hui qui va sur le site internet de ces organismes et de celui du Département.

Il est impossible, aujourd'hui, de retrouver les délibérations et les actes officiels, et nos débats, et nos interventions sur le site internet du Département.

Donc simplement, ce qui figure dans pas mal de vos mairies, Messieurs les maires et Mesdames les maires, la mise en ligne, simplement, sur le site du Département de l'ensemble de ces actes.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Desveaux.

Concernant ces relevés de décisions que nous prenons en assemblée, je vous invite à consulter le site internet du Département où il y a, effectivement, une reprise des décisions qui sont votées au sein de cette assemblée.

Par ailleurs, sur votre première remarque, je pense, Mme Desveaux, que vous êtes la meilleure ambassadrice, dans un premier temps, pour représenter les citoyens qui vous ont élue démocratiquement.

Donc faites-nous, effectivement, part des remarques du terrain en ce qui concerne la citoyenneté.

Je vous invite à vous rapprocher d'Alexandre Grenot qui, justement, se fera un plaisir de travailler avec vous sur l'émanation populaire d'une certaine volonté.

Alexandre, si tu veux nous dire deux mots sur ta commission ?

Alexandre Grenot, conseiller départemental.

-Oui, je vais répondre à ma collègue, justement.

Aucun souci.

Toutes les bonnes idées sont les bienvenues.

Depuis 2017, on travaille sur la citoyenneté.

On travaille beaucoup avec les associations.

On travaille avec les associations patriotiques, avec les bénévoles, avec les jeunes, avec le Conseil départemental des jeunes.

C'est un début et on va impulser une nouvelle dynamique encore.

On pourra échanger ensemble et échanger avec tous.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait.

Merci Alexandre.

Donc je soumetts au vote ce projet de règlement intérieur.

Y a-t-il des abstentions ?

Alors, on va les noter.

Des votes contre ?

Je vous remercie.

Nous allons procéder maintenant à la désignation du nombre de conseillers départementaux composant les commissions.

Le nombre de conseillers départementaux en commission des finances est de 10, dont le rapporteur général du budget qui n'aura pas de voix délibérative.

Il sera également de 10 commissaires en deuxième commission et sixième commission.

En troisième commission, le nombre de commissaires sera de 9.

Tout comme en quatrième.

Il sera de 6 pour la cinquième.

Donc pour les nouveaux conseillers départementaux, je me permets de vous dire combien le travail en commission technique est important, capital, puisque c'est là, évidemment, qu'on élabore les projets qui concernent notre Département.

Chaque commission, dans son domaine, examine les rapports qui lui sont soumis.

Ils sont analysés en détail à l'occasion d'un dialogue le plus ouvert possible et en présence des directeurs et collaborateurs du Département qui, évidemment, sont des experts chacun en leur domaine.

Avez-vous des observations à formuler sur la composition, le nombre de représentants de notre assemblée au sein des commissions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Donc ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Maintenant, nous allons suspendre, conformément à l'organisation qui est due, à ce moment même, de notre assemblée.

Donc on doit procéder à la suspension de séance pendant une heure.

Il est 10h16.

On s'accorde jusqu'à 11h15.

Cette suspension de séance va permettre aux commissions d'élire en leur sein leur président, vice-président et secrétaire.

Et ensuite...

Ça ne va pas demander trop de temps, cette procédure.

Mais il convient de laisser un petit peu de temps aux services pour ensuite intégrer ces données au sein des commissions et donc de faire le travail de reprogrammation.

Juste, je vous dis...

Pour la première commission, vous allez vous réunir en salle Blaizot.

C'est au premier étage.

La deuxième commission, salle Fernand Chapsal.

C'est au sous-sol.

Michel Crépeau, au sous-sol aussi pour la troisième.

Émile Delmas, idem pour la quatrième.

Georges de Caunes pour la cinquième et Colette Besson pour la sixième.

Donc hormis la salle François Blaizot, les réunions se passeront au sous-sol.

Ce que je vais vous demander, c'est que chaque président de commission transmettra la composition de sa commission à Loïc Girard, premier vice-président, qui est juste en face de moi et qui n'écoute pas.

Tant pis pour lui !

Rendez-vous dans une heure, merci.

"La séance est suspendue, elle va reprendre dans quelques instants"

Mesdames et messieurs, nous allons reprendre nos travaux, s'il vous plaît.

M. Girard, vous avez la composition des commissions ?

Je vous propose...

Les services sont en train d'intégrer les noms qui composent les représentations du Département au sein des différentes instances.

Donc on passera ce rapport après.

Donc je vous propose de passer la parole à Loïc Girard et ensuite on a un rapport RH.

On bouscule un peu l'ordre de présentation des rapports, mais c'est pour des questions tout à fait matérielles.

Loïc Girard, premier vice-président.

-Mme la présidente.

Pour la première commission, le président est moi-même, Mme Campodarve, vice-présidente, Mme Guimberteau, secrétaire.

Pour la deuxième commission, M. Godineau, président, Mme Rabelle, vice-présidente, Mme Bureau, secrétaire.

La troisième, Mme de Roffignac, présidente, Mme Richez-Lerouge, vice-présidente, M. Prou, secrétaire.

Pour la quatrième, M. Doublet, président, M. Pons, vice-président, Mme Mercier, secrétaire.

La cinquième, Mme Aloé, présidente, M. Libelli, vice-président, Mme Amy-Moie, secrétaire.

Et la sixième, M. Villain, président, Mme Desprez, vice-présidente et M. Pacaud, secrétaire.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-On peut prendre acte de ces compositions ?

Merci.

Donc je vous propose d'étudier le rapport numéro 109 qui concerne la gestion des ressources humaines.

Je vais vous le lire.

L'article 11 du décret 87-1004 du 16 décembre 1987 permet de créer des emplois de collaborateurs de cabinet.

Au vu de l'importance démographique du département, soit plus de 600 000 habitants, je vous propose de maintenir 5 emplois de collaborateurs de cabinet dont les conditions sont définies par l'article 110 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Conformément à l'article 7 du décret précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que, d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité et d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus. Donc les crédits, évidemment, sont prévus au budget principal de la collectivité.

Les dépenses correspondant au fonctionnement des groupes et à la rémunération des collaborateurs sont plafonnées à 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil départemental. Cinq groupes composent notre assemblée.

La majorité départementale.

Ensuite, Au cœur des solidarités.

Rassembler et agir pour la Charente-Maritime.

Proximité et solidarité.

Écologie et solidarité.

Les collaborateurs affectés à ces groupes sont répartis de la manière suivante.

Pour la majorité départementale, on est à 2 équivalents temps plein.

Au cœur des solidarités, 1,8 équivalent temps plein.

Pour le groupe Rassembler et agir pour la Charente-Maritime, 0,9 équivalent temps plein.

Proximité et solidarité, 0,30.

Et Écologie et solidarité, 0,30.

Je vous propose de créer les contrats qui sont présentés et de bien vouloir délibérer en cas d'accueil favorable.

Avez-vous des observations à formuler sur ce rapport ?

Oui ?

Fabrice Barusseau.

Fabrice Barusseau, conseiller départemental.

-Oui, Mme la présidente, chers collègues.

Simplement pour vous dire que notre groupe sera coprésidé par Marylise Fleuret-Pagnoux et moi-même.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait.

Merci.

Y a-t-il des abstentions sur ce rapport ?

Des votes contre ?

Je vous remercie.

Est-ce qu'on peut aborder maintenant la composition des commissions ?

Donc, on a juste...

En ce qui concerne les conseils portuaires, on vous propose de remettre au 23 la composition des représentations au sein des conseils portuaires. Même chose pour les conseils d'administration des collèges d'enseignement public du premier et du second degré.

Est-ce que vous êtes d'accord qu'on vote les représentations qui ont été vues par vous tous, hormis ces deux représentations ?

Je vous propose de voter.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je vous remercie.

En tout cas, je vous rappelle un peu ce qui a été dit la semaine dernière.

Il est vraiment important d'être représenté dans les organismes dont la liste vous a été donnée.

C'est vraiment un gage de sérieux et d'implication des conseillers départementaux.

Je sais que nos agendas sont parfois très compliqués.

Il n'en demeure pas moins qu'il faut être absolument au courant de tout ce qui se passe dans les conseils d'administration et représentations départementales.

Pour des questions matérielles de temps de reprographie des éléments, on n'a pas le temps.

Mais évidemment, ça a été vu, ces représentations, avec les représentants des différents groupes.

Donc il n'y aura pas de surprises.

Donc, M. Gapail me dit qu'effectivement, si toutefois il y avait des modifications à opérer à la marge, on pourra, évidemment, redélibérer sur ces questions.

Ces derniers propos vont clôturer notre session de ce jour.

Je vous rappelle que nous avons une session le vendredi 23 juillet à 10h.

Ensuite, on fera une petite interruption pendant le mois d'août si vous en êtes d'accord parce que je pense que les uns et les autres ont bien mérité d'être un peu en congés.

Et ensuite, on aura une commission permanente le 23 en début d'après-midi.

Donc rendez-vous le 23 juillet à 10h.

Par ailleurs, j'ai quelques petites informations à vous délivrer.

Le rapport concernant la fixation des indemnités qui vous sont dues sera présenté le 23 juillet.

Du fait de la date tardive pour effectuer le versement des indemnités, vous aurez vos indemnités à la fin du mois d'août avec un effet rétroactif, évidemment, au 1er juillet.

C'est impossible de faire plus vite.

Par ailleurs, votre attention, s'il vous plaît.

M. Serge Gapail qui est ici à ma droite, pour Serge, on va dire que c'est sa dernière session avant son départ en retraite.

Je voudrais, aujourd'hui, avoir une pensée tout à fait appuyée en notre nom à nous tous pour Serge qui a effectué de nombreuses années au service de la collectivité, qui a su effectuer sa mission de directeur général des services avec beaucoup d'impartialité, beaucoup de sérieux, de professionnalisme.

Vous allez nous manquer, Serge.

Mais je crois que c'est votre souhait, aussi, de pouvoir profiter de vos petits-enfants.

On en a parlé hier soir.

C'est une nouvelle vie.

En tout cas, merci, encore une fois, pour votre engagement au sein de la collectivité.

Vous serez toujours le bienvenu.

Je crois que vous n'habitez pas très, très loin du Conseil départemental et quasi en ouvrant vos fenêtres, vous aurez, tous les jours, une pensée émue pour le Département.

Merci, Serge.

Je profite de l'occasion pour vous présenter Jean-Baptiste Milcamps qui sera officiellement nommé directeur général des services à partir du 25 août.

C'est la date officielle de votre retraite, cher Serge.

Donc souhaitons la bienvenue à Jean-Baptiste Milcamps qui a effectué un parcours, on va dire, assez divers et notamment à travers le monde entier avant d'être directeur départemental des territoires et de la mer, vous étiez en poste à Sidney, à l'Alliance française, si j'ai les bonnes informations, ce dont je ne doute pas.

Donc soyez le bienvenu.

C'est un travail, évidemment, qui demande, peut-être, une réorganisation un petit peu en interne avec les commissions que nous avons définies.

Cher Serge, bon vent !

Et bienvenue à M. Milcamps.

Je vous propose, pour ceux...

Je vous propose, pour ceux qui le souhaitent, que nous partagions un buffet au quatrième étage.

Merci et à la semaine prochaine.

Non, c'est la semaine suivante.